

**AVIS PUBLIC  
ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 2801-2021**

---

PRENEZ AVIS que lors d'une séance tenue le mardi 6 avril 2021, le conseil municipal de la Ville de Magog a adopté le Règlement 2801-2021 prévoyant des travaux d'infrastructures urbaines en 2021, incluant la réhabilitation de deux postes de pompage et autorisant une dépense et un emprunt de 6 514 000 \$

Ce règlement a été approuvé par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation le 17 juin 2021.

Tout intéressé peut prendre connaissance de ce règlement en cliquant sur le bouton à cet effet dans l'avis public déposé sur le site Internet de la Ville ou en contactant le Service du greffe en composant le 819-843-3333, poste 332 ou par courriel à l'adresse greffe@ville.magog.qc.ca.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication conformément à la loi.

Donné à Magog, le 17 juin 2021.



M<sup>e</sup> Marie-Pierre Gauthier,  
Greffière adjointe